



WO/IAOC/59/2
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 8 JANVIER 2021

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Cinquante-neuvième session
Genève (réunion virtuelle), 7 – 11 décembre 2020

RAPPORT

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

INTRODUCTION

1. En raison de la pandémie de COVID-19, la cinquante-neuvième session de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI s'est déroulée virtuellement du 7 au 11 décembre 2020. Étaient présents M. Mukesh Arya (président), Mme Tatiana Vasileva (vice-présidente), Mme Maria Vicien-Milburn, M. Bert Keuppens et M. Igors Ludboržs. MM. Zhang Long et Othman Sharif étaient excusés.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

./.
./.
2. Le comité a adopté l'ordre du jour qui figure à l'annexe I du présent rapport. La liste des documents de la session figure à l'annexe II.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : DECLARATION CONCERNANT LES CONFLITS D'INTERETS

3. Les membres présents ont été priés de déclarer tout conflit d'intérêts effectif ou potentiel. Aucun conflit d'intérêts n'a été signalé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DECOULANT DE LA SESSION PRECEDENTE

4. L'OCIS a fait le point sur les mesures prises pour donner suite aux décisions adoptées à sa cinquante-huitième session.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DECOULANT DES SESSIONS DU COMITE DU PROGRAMME ET BUDGET, DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET DU COMITE DE COORDINATION DE L'OMPI

5. Le président a informé l'OCIS des résultats de la trente et unième session du Comité du programme et budget (PBC) tenue du 7 au 11 septembre 2020. La présentation du rapport annuel du comité (document WO/PBC/31/2) a été bien accueillie. Au vu des sessions auxquelles il avait participé, le président a également dressé une liste d'éléments qui pourraient être examinés par l'OCIS dans le cadre de son programme de travail évolutif. L'un de ces éléments figurait déjà à l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session (voir le point 10, intitulé Séance d'information de l'économiste en chef sur les projections et prévisions relatives aux résultats financiers de l'OMPI). D'autres éléments éventuels concernaient notamment les projets relevant du Plan-cadre d'équipement.

6. Le président a signalé l'OCIS que lui-même et la vice-présidente n'avaient pas été autorisés à assister à la session du Comité de coordination de l'OMPI, bien qu'ils en aient le droit et que leur participation ait été dûment enregistrée. La question avait également été portée à l'attention du Secrétariat.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : REUNION AVEC LE DIRECTEUR GENERAL

7. Le nouveau Directeur général, M. Daren Tang, a rencontré les membres de l'OCIS, avec qui il a eu des échanges francs et ouverts.

8. Le Directeur général a reconnu le rôle important de l'OCIS s'agissant de veiller à la bonne gouvernance de l'OMPI. L'OCIS a exprimé le souhait d'instaurer une bonne relation de travail avec le Directeur général. En tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale de l'OMPI et du PBC, l'OCIS a également souligné l'importance que revêtait une bonne coopération avec la direction et le nouveau Directeur général.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE

Programme de travail annuel pour 2021

9. L'OCIS a examiné avec le directeur de la Division de la supervision interne (DSI) le projet de programme de travail annuel en matière de supervision pour 2021, qui comprenait quatre audits, une évaluation, trois évaluations consultatives, une évaluation combinée à un audit et une évaluation consultative sur la méthode de validation du Rapport sur la performance de l'OMPI établie par la DSI. L'OCIS a noté que ce programme avait été élaboré conformément aux pratiques recommandées, avec une évaluation des risques par la DSI qui tient compte des registres des risques institutionnels, du rapport du Groupe de gestion des risques, d'une synthèse métaévaluation de la DSI, ainsi que des contributions de la haute direction, des principales parties prenantes et des États membres. L'OCIS a également noté que la DSI avait examiné le programme de travail des vérificateurs externes des comptes. Compte tenu des plans stratégiques du nouveau Directeur général, l'OCIS a conseillé au directeur de la DSI d'anticiper les discussions avec les autres départements et de soumettre au Directeur général des suggestions sur les domaines d'amélioration possibles.

Rapport d'activité de la DSI

10. L'Organe a examiné avec le directeur de la DSI et son équipe le rapport d'activité trimestriel du 24 novembre 2020. Il a pris note des deux rapports présentés au cours du trimestre, consistant en un rapport de mission (examen et mise à jour du cycle de planification annuelle de la DSI) et une évaluation consultative (évaluation *ex ante* du dispositif de coopération technique du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique). L'OCIS a fait part de son intérêt pour les résultats de l'audit de la gestion de la cybersécurité et de la gestion des crises durant la pandémie, qui se trouvaient tous deux au stade de la planification. Il a également pris note du nombre croissant d'audits et d'évaluations consultatifs, que la DSI expliquait par l'augmentation de la demande en raison de leur valeur ajoutée. La DSI a confirmé que les missions consultatives faisaient partie de son mandat en vertu de la Charte de la DSI.

11. L'OCIS a également noté que certains programmes de formation en présentiel avaient été reportés à 2021 et que la DSI avait recensé à la place des activités qu'il était possible de suivre en ligne ou à distance compte tenu de la pandémie.

12. En ce qui concerne les enquêtes de satisfaction auprès des clients, l'Organe a relevé la baisse de la participation et des résultats entre l'enquête publiée à l'issue de la mission et celle conduite un an après. La DSI a expliqué que les critères d'envoi d'un questionnaire d'enquête à échéance d'un an dépendaient de la question de savoir si les recommandations avaient été mises en œuvre de manière à pouvoir évaluer l'incidence des recommandations. La DSI a également indiqué que tous les programmes n'étaient pas aussi réactifs.

Missions d'audit interne

13. L'OCIS a passé en revue avec le directeur de la DSI et son équipe le rapport sur l'examen et la mise à jour du cycle de planification annuelle de la DSI publié le 28 octobre 2020. Il a noté qu'aucune lacune majeure n'avait été recensée et que toutes les améliorations destinées à la DSI avaient été intégrées dans les nouvelles procédures opérationnelles standard concernant le "Cycle de planification annuelle de la DSI".

14. En outre, l'OCIS a examiné le projet de politique d'audit interne, le manuel d'audit interne actualisé et la politique révisée de publication de la Division de la supervision interne. Il avait eu des échanges satisfaisants avec l'équipe de la DSI sur divers aspects, tels que l'univers de supervision actualisé, l'opinion d'audit globale requise, l'interaction croissante avec la deuxième ligne de défense, son rôle dans la déontologie de supervision au sein de l'Organisation et les missions consultatives de plus en plus nombreuses de la DSI, notamment. L'OCIS a dispensé

des conseils et des suggestions appréciés par le directeur de la DSI, qui a indiqué qu'il en serait tenu compte dans la finalisation des politiques et des manuels.

15. L'Organe a de nouveau pris note de la volonté de la DSI de poursuivre ses efforts pour améliorer en permanence sa fonction d'audit interne, suite à ses propres recommandations découlant de son auto-évaluation périodique et à l'anticipation des résultats de l'évaluation externe de la qualité.

Évaluations

16. L'OCIS a examiné avec le directeur de la Division de la supervision interne et la direction le rapport sur l'évaluation *ex ante* du dispositif de coopération technique du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique publié le 15 novembre 2020. Il a relevé que ce rapport consultatif était le premier du genre établi par la DSI dans la mesure où l'évaluation avait eu lieu avant la mise en œuvre du dispositif de coopération technique du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique. L'OCIS a également pris note des principaux produits de l'évaluation *ex ante*, à savoir les 10 descriptifs de projet et le cadre technique pour l'auto-évaluation et l'auto-suivi. L'évaluation avait débouché sur cinq recommandations de priorité moyenne.

17. S'agissant de la première évaluation consultative *ex ante*, l'OCIS était intéressé par la procédure selon laquelle l'évaluation avait été conduite par la DSI, par la manière dont les données de référence étaient recueillies et par la manière dont le partage des tâches pouvait être envisagé dans le rapport, d'autant qu'il s'agissait d'une mission conjointe avec le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique. L'OCIS a demandé si la DSI dispensait des services consultatifs similaires aux autres bureaux régionaux. Le directeur de la DSI a indiqué que, compte tenu de la diversité des bureaux régionaux, une approche différente pouvait être utilisée.

18. L'OCIS a félicité la DSI pour son nouveau produit qui présentait une valeur ajoutée pour l'Organisation.

Enquêtes

19. L'OCIS a été informé de l'état d'avancement des enquêtes. Depuis sa dernière session, quatre nouvelles affaires avaient été ouvertes et trois avaient été clôturées après évaluation préliminaire. Au 15 novembre 2020, 11 dossiers d'enquête étaient en instance, dont l'un était en cours d'évaluation préliminaire, cinq faisaient l'objet d'une enquête approfondie et cinq étaient en suspens. L'OCIS a noté que, sur les 11 enquêtes en cours, une avait été enregistrée en 2016, quatre en 2019 et six en 2020.

20. L'OCIS s'est penché sur un certain nombre d'affaires en cours et a émis des avis selon ce qui était nécessaire.

21. Conformément à son mandat, l'OCIS s'est réuni en séance privée avec le directeur de la DSI.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DES RECOMMANDATIONS HAUTEMENT PRIORITAIRES

22. L'OCIS a passé en revue avec le directeur de la DSI et la direction l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision au 15 novembre 2020. Il a noté que 27 (soit 28%) des 98 recommandations en suspens étaient hautement prioritaires. Depuis la dernière réunion de l'OCIS, il y avait sept nouvelles recommandations alors que 30 avaient été clôturées. L'Organe a relevé que 46% des recommandations clôturées avaient été formulées entre 2013 et 2015 et que 14 des 30 recommandations clôturées avaient été formulées en 2017. Le directeur de la DSI a ajouté que c'était la première fois depuis des

années que le nombre de recommandations en suspens était au niveau le plus bas, avec 98 recommandations. L'OCIS a noté en outre que le nombre de recommandations en retard avait considérablement diminué, passant de 47 à 8. Les autres recommandations (soit 90 sur 98) étaient dans les délais, datant pour la plupart de missions de supervision effectuées en 2019.

23. L'OCIS a examiné les causes des retards dans la mise en œuvre des recommandations. Il a été noté que certains d'entre eux dépendaient d'un autre événement, par exemple une autorisation supplémentaire de la part de membres de la haute direction. D'autres impliquaient des collaborations intersectorielles entre les programmes. L'Organe a conseillé à la DSI de réexaminer les recommandations qui restaient en suspens afin de déterminer celles pour lesquelles la situation avait déjà changé et des clôturer si elles étaient jugées obsolètes.

24. L'OCIS comité a exprimé sa gratitude pour la présence de certains chefs de programme à la réunion, comme il l'avait suggéré à ses cinquante-septième et cinquante-huitième réunions, afin d'examiner les recommandations en attente de mise en œuvre. Cela s'est traduit par une meilleure appréciation par les chefs de programme de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations ainsi que par le recensement d'un certain nombre de recommandations qui pouvaient désormais être clôturées, sous réserve de l'examen final standard par la DSI.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION SUR L'IMPACT DE LA COVID-19 ET LES MESURES PRISES PAR L'OMPI POUR Y FAIRE FACE

25. Le contrôleur a animé une séance d'information sur l'incidence de la pandémie de COVID-19 et la réponse de l'OMPI. Ces informations comprenaient une présentation de la situation financière actuelle, une description des risques au niveau mondial, des précisions sur les neuf risques principaux associés à la COVID exposés à l'OCIS à sa cinquante-huitième session et un examen des principales mesures d'atténuation prises par l'OMPI face aux risques liés à la COVID. L'OCIS a été rassuré de la rigueur des procédures d'évaluation des risques, s'agissant en particulier d'évaluer l'incidence et la probabilité des risques recensés. Il a également été rassuré de l'efficacité du Groupe de gestion des risques et a pris note avec satisfaction de l'engagement fort du nouveau Directeur général si peu de temps après son élection. L'OCIS a également pris note du degré élevé de maturité du système de gestion des risques à l'OMPI, qui était intégré dans les processus de gestion et n'était pas considéré comme un exercice distinct. C'est ce qui avait permis à l'OMPI d'apporter une réponse adaptée aux risques liés à la pandémie de COVID-19.

26. L'OCIS s'est dit satisfait des mesures d'atténuation, de la fréquence du suivi des risques et de l'engagement de la première ligne de défense. Il s'est félicité de la qualité et de la précision de l'exposé ainsi que de la franchise des réponses du contrôleur.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS FINANCIERS – MODIFICATION DES PRINCIPES COMPTABLES

27. Le directeur financier a informé le comité des mises à jour apportées à la politique comptable, décrivant la modification des seuils d'actifs et la comptabilité pour les systèmes WIPO Proof, le moteur de recherche d'images par similitude et WIPO Translate. Le directeur financier a précisé que, dans les trois derniers cas, il ne s'agissait pas de modifications des principes comptables proprement dits, mais plutôt d'un examen de la manière dont les finances appliqueraient la politique comptable, en se référant en particulier à la norme IPSAS 9 sur les produits des opérations de change. L'OMPI escompte des recettes de la commercialisation de ses nouveaux produits, à savoir WIPO Proof (un service en ligne qui génère une empreinte digitale d'un fichier numérique et qui a déjà été lancé), le moteur de recherche d'images par similitudes (un contrat de licence relatif à l'utilisation d'un algorithme de classement d'images pour recherche des images similaires dans une même classe ou une classe voisine) et WIPO Translate (un contrat de licence relatif à un logiciel de traduction automatique pour textes

spécialisés fondé sur l'intelligence artificielle neuronale, pour la traduction des phrases dans différentes combinaisons linguistiques). Le service WIPO Proof est actuellement vendu sous forme de jetons d'une valeur de 20 francs suisses. Les deux derniers services reposent sur la commercialisation d'une licence pour l'utilisation du système.

28. L'OCIS a noté que les propriétés de ces nouveaux produits étaient toujours en évolution et que le directeur financier, qui était en coordination avec l'équipe chargée des opérations, affinerait et finaliserait les considérations comptables appropriées en conséquence. Le directeur financier a pris note des conseils dispensés par l'OCIS.

29. En ce qui concerne la modification des seuils de comptabilisation des immobilisations, l'OCIS a noté que l'augmentation de 5000 francs suisses à 10 000 francs suisses s'était traduite par le retrait de 270 biens pour une valeur comptable nette de 358 367 francs suisses. Il a également noté que la limite de suivi des articles avait été portée de 1000 francs suisses à 2000 francs suisses. L'OCIS était convaincu que ces augmentations de seuil n'accroissaient pas les risques pour l'OMPI. Il a par ailleurs accueilli avec satisfaction l'explication concernant le relèvement de ces seuils, qui reposait sur une analyse coûts-avantages.

30. L'Organe a remercié le directeur financier pour sa présentation détaillée.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION AVEC L'ECONOMISTE EN CHEF SUR LES PROJECTIONS/PREVISIONS RELATIVES AUX RESULTATS FINANCIERS DE L'OMPI

31. L'économiste en chef a été invité à informer le comité de la manière dont les prévisions sont établies à l'OMPI, concernant plus particulièrement les recettes compte tenu de la pandémie. Il a décrit le modèle de prévision technique reposant sur un mélange de tendances à court et à moyen termes fondées sur des données rétrospectives. L'OCIS a été informé que, pour vérifier l'exactitude des prévisions, il procédait à un examen a posteriori et comparait les prévisions à la situation réelle ultérieure. Avec la pandémie de COVID-19, l'économiste en chef a indiqué que les prévisions avaient été suspendues en raison du degré d'incertitude élevé. Des observations et des mesures de suivi renforcées avaient été mises en œuvre à la place, les prévisions n'ayant repris qu'en octobre. En dépit de l'incertitude qui régnait encore, l'économiste en chef a exprimé l'espoir que la crise liée à la pandémie serait bientôt surmontée. Il a indiqué qu'il n'était pas déraisonnable de s'attendre à une croissance du système du PCT.

32. L'OCIS a remercié l'économiste en chef pour ses informations et ses vues sur les prévisions à l'OMPI.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : VERIFICATION EXTERNE DES COMPTES : RAPPORT SUR LA PLANIFICATION DE L'AUDIT POUR 2020

33. L'OCIS a examiné avec les représentants du vérificateur externe des comptes et de la direction présents la méthode proposée pour la vérification des états financiers de l'OMPI pour 2020. Les représentants ont présenté le plan pour faire face aux risques d'erreurs et d'irrégularités significatives. Ils ont décrit la manière dont ils avaient bâti leur évaluation des risques, le fondement de leur interprétation du caractère significatif, les risques majeurs escomptés et leur réponse à ces risques. L'Organe s'est enquis de l'évolution des seuils de comptabilisation des immobilisations et a reçu l'assurance que ces changements n'auraient aucune incidence significative sur les états financiers. Il a également noté avec satisfaction que la qualité des preuves continuerait d'être garantie même dans le cadre d'une vérification à distance en raison de la pandémie. L'OCIS a également été assuré qu'un texte approprié sur la régularité des opérations financières serait inclus dans l'opinion sur les états financiers de 2020.

34. L'OCIS a également été informé de ses projets d'audit des performances dans trois domaines, à savoir la gouvernance, les projets relevant du Plan-cadre d'équipement et les résultats de l'OMPI durant la crise de la COVID-19.

35. Le vérificateur externe des comptes a également expliqué que ses honoraires ne seraient pas ajustés à la baisse en dépit de réduction des frais de voyage, étant donné que le travail à distance demandait davantage d'heures pour réunir les éléments de preuve requis.

36. L'OCIS a accueilli avec satisfaction la présentation bien conçue du plan détaillé pour la vérification externe des comptes de 2020.

37. Conformément à son mandat, l'OCIS s'est réuni en séance privée avec les représentants du vérificateur externe des comptes.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : DEONTOLOGIE : PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL PROPOSE POUR 2021 ET POINT D'INFORMATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2020

38. L'OCIS n'a pas été en mesure de rencontrer la cheffe du Bureau de la déontologie. Après avoir patienté 15 minutes, il a décidé d'annuler ce point de l'ordre du jour. Dans une communication ultérieure, il a fait état d'un malentendu de la part de la cheffe du Bureau de la déontologie.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT POUR 2021

39. L'OCIS a élu Mme Tatiana Vasileva présidente et M. Bert Keuppens vice-président pour l'année 2021.

40. Le président sortant, M. Mukesh Arya, a exprimé sa gratitude aux membres pour leur contribution qui avait permis à l'Organe de s'acquitter de son mandat et de ses responsabilités même dans une période difficile.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : AUTO-EVALUATION DE L'OCIS

41. Conformément à son mandat, l'OCIS a procédé à une auto-évaluation de ses activités. Il a conclu qu'il était satisfait des fonctions consultatives et de supervision indépendantes menées au cours de l'année 2020. Il a estimé collectivement qu'il avait fonctionné efficacement dans des circonstances sans précédent.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION A L'INTENTION DES REPRESENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

42. Comme prévu dans le mandat de l'OCIS, une séance d'information a eu lieu avec les États membres. L'OCIS a informé les représentants des États membres des délibérations qui se sont déroulées au cours de la présente session et a répondu aux questions posées par les délégués présents.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

Rapports de l'OMPI concernant les placements

43. L'Administration a présenté à l'Organe le rapport sur le rendement des placements et le rapport de suivi des placements pour septembre et octobre 2020; ces documents avaient été établis respectivement par les conseillers en matière de placements et le dépositaire.

44. L'OCIS a examiné les documents reçus et confirmé que les informations fournies montraient qu'au cours de la période visée, et en se fondant sur l'indice de référence du marché des placements, tous les éléments du portefeuille de placements de l'OMPI avaient atteint les résultats escomptés et avaient été gérés conformément à la stratégie énoncée. L'OCIS a également pris acte du fait que le dépositaire n'avait fait état d'aucune atteinte, qu'elle soit active ou passive, ni n'avait justifié aucune exception.

Prochaine session

45. La prochaine session prévue pour le premier trimestre de 2020 (date à déterminer) se déroulera probablement sous forme virtuelle en raison de la pandémie. Le projet d'ordre du jour de cette session est le suivant :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Déclaration concernant les conflits d'intérêts
- 3) Questions découlant de la session précédente
- 4) Réunion avec le Directeur général
- 5) Supervision interne (y compris programme de travail annuel final en matière de supervision pour 2021)
- 6) Examen des recommandations de supervision hautement prioritaires
- 7) Rapport financier : projets d'états financiers de 2020
- 8) Point sur la gestion des risques
- 9) Vérification externe des comptes (point d'information sur les vérifications effectuées en 2020)
- 10) Déontologie (y compris le programme de travail du Bureau de la déontologie pour 2021)
- 11) Examen du mandat de l'OCIS
- 12) Séance d'information avec les représentants des États membres
- 13) Questions diverses

[Les annexes suivent]



Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Cinquante-neuvième session
Genève (réunion virtuelle), 7 – 11 décembre 2020

ORDRE DU JOUR

établi par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Déclaration concernant les conflits d'intérêts
3. Questions découlant des sessions précédentes
4. Questions découlant des sessions du Comité du programme et budget, de l'Assemblée générale et du Comité de coordination de l'OMPI
5. Réunion avec le Directeur général
6. Supervision interne
7. Examen des recommandations d'audit hautement prioritaires en suspens
8. Impact de la COVID-19 et mesures prises par l'OMPI pour y faire face
9. Rapports financiers – modifications des principes méthodes comptables
10. Séance d'information avec l'économiste en chef sur les projections/prévisions des résultats financiers de l'OMPI
11. Vérification externe des comptes : Rapport sur la planification de l'audit pour 2020
12. Déontologie : programme de travail annuel proposé pour 2021 et séance d'information sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2020

13. Élection du président et du vice-président de l'OCIS
14. Auto-évaluation de l'OCIS
15. Séance d'information avec les représentants des États membres
16. Questions diverses

[L'annexe II suit]



WO/IAOC/59/INF/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 8 JANVIER 2021

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Cinquante-neuvième session
Genève (réunion virtuelle), 7 – 11 décembre 2020

LISTE DES DOCUMENTS

POINT 1 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- [01] Ordre du jour
- [02] Calendrier
- [03] Liste des documents

POINT 2 : DÉCLARATION CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET QUESTIONS TECHNIQUES

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 3 : QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SESSION PRÉCÉDENTE

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 4 : QUESTIONS DÉCOULANT DES SESSIONS DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET, DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DU COMITÉ DE COORDINATION DE L'OMPI

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 5 : RÉUNION AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 6 : SUPERVISION INTERNE (Y COMPRIS LE PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL POUR 2021)

Division de la supervision interne :

- [04] Rapport d'activité de la DSI – 24 novembre 2020 (Référence : IOD-IAOC-2020/04)
- [05] Rapport d'activité de la DSI (Additif, pages 7 et 10), 24 novembre 2020 (Référence : IOD-IAOC -2020/04)
- [06] Division de la supervision interne (DSI) – plan de travail annuel en matière de supervision pour 2021 (référence : IOD/WP/2021/1), 30 novembre 2020

- [07] Examen et mise à jour du cycle de planification annuelle de la DSI et mémorandum de couverture (référence : IA 2020-03), 28 octobre 2020
- [08] Liste récapitulative des communications requises entre la DSI et l'OCIS, 1^{er} décembre 2020
- [09] Dossier de mise à jour sur les politiques et procédures de la DSI (Mémorandum, politique de publication et tableau comparatif), 3 mars 2020

Évaluation :

- [10] Rapport d'évaluation – Évaluation *ex ante* du dispositif de coopération technique du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, 15 novembre 2020 (Référence : EVAL 2020-04)

Enquêtes :

POINT 7 : EXAMEN DES RECOMMANDATIONS DE SUPERVISION HAUTEMENT PRIORITAIRES

- [11] Recommandations en suspens relatives à la supervision, 15 novembre 2020
- [12] Examen des recommandations de l'OCIS relatives à certains programmes, 24 novembre 2020

POINT 8 : IMPACT DE LA COVID-19 ET MESURES PRISES PAR L'OMPI POUR Y FAIRE FACE

- [13] Exposé PowerPoint intitulé "Impact of COVID-19 and Response of WIPO"

POINT 9 : RAPPORTS FINANCIERS – MODIFICATIONS DES PRINCIPES COMPTABLES

- [14] Exposé PowerPoint intitulé "Accounting Policies Update", 3 décembre 2020

POINT 10 : SÉANCE D'INFORMATION AVEC L'ÉCONOMISTE EN CHEF SUR LES PROJECTIONS/PRÉVISIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS FINANCIERS DE L'OMPI

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 11 : VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES : RAPPORT DE PLANIFICATION DE LA VÉRIFICATION DES COMPTES POUR 2020

- [15] Projet de rapport sur la planification de la vérification externe des comptes pour 2020, 30 novembre 2020

POINT 12 : DÉONTOLOGIE : PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL PROPOSÉ POUR 2021 ET POINT D'INFORMATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2020

- [16] Programme de travail annuel proposé pour 2021
- [17] Point d'information sur la mise en œuvre du programme pour 2020 à fin novembre 2020

POINT 13 : ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN VICE-PRÉSIDENT POUR 2021

Aucun document : discussion interne.

POINT 14 : AUTO-ÉVALUATION DE L'OCIS

- [18] Questionnaire d'auto-évaluation de l'OCIS, décembre 2020

POINT 15 : SÉANCE D'INFORMATION À L'INTENTION DES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 16 : QUESTIONS DIVERSES

- [19] Rapport sur la cinquante-huitième session (WO/IAOC/58/2)
- [20] Programme de travail évolutif de l'OCIS pour les soixantième à soixante-troisième sessions
- [21] "Nomination des vice-directeurs généraux et sous-directeurs généraux", document WO/CC/79/2, 27 novembre 2020

Rapports concernant les placements :

- [22] Crédit Suisse – Rapports de suivi des placements pour août, septembre et octobre 2020
- [23] MBS Capital Advice – Rapports sur le rendement des placements pour août, septembre et octobre 2020

[Fin de l'annexe II et du document]